



HOBBES ET ARENDT FACE À LA CRISE DE LA DÉMOCRATIE MODERNE

HOBBES AND ARENDT CONFRONTING THE CRISIS OF MODERN DEMOCRACY

N'GUESSAN Kouadio Louis

Enseignant-Chercheur

Philosophie politique et sociale

Université Alassane Ouattara (BOUAKÉ-Côte d'Ivoire)

ORCID-ID : 0009-0004-0741-4422

KOFFI N'guessan Yves

Enseignant-Chercheur

Philosophie politique et sociale

Université Alassane Ouattara (BOUAKÉ-Côte d'Ivoire)

ORCID-ID : 0009-0007-3201-502 X

BI Zah Sylvain IRIÉ

Enseignant-Chercheur

Éthique, Philosophie politique et Morale

Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan, Côte d'Ivoire)

ORCID-ID : 0009-0007-3296-4583

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.22068635>

Résumé :

Cette étude analyse les conceptions politiques de Thomas Hobbes et de Hannah Arendt. Elle a pour objectif de montrer comment leurs réflexions permettent de comprendre les causes, les manifestations et les enjeux de la crise démocratique contemporaine. À travers une démarche analytique, comparative et herméneutique, la recherche examine les fondements de l'ordre politique hobbesien ainsi que la conception arendtienne de l'action, de la pluralité et de l'espace public. L'analyse met en évidence que, dans une perspective hobbesienne, les fragilités de l'ordre démocratique peuvent être éclairées par l'affaiblissement de l'autorité politique, de la sécurité collective et de la confiance dans les institutions, soulignant ainsi l'importance d'une autorité politique capable de garantir la paix et la sécurité. En revanche, l'approche arendtienne souligne que la crise démocratique tient également à l'effacement progressif de l'espace public, au recul de la participation citoyenne et à la perte du sens de l'action politique. La confrontation de ces deux perspectives permet ainsi d'identifier deux exigences distinctes de la résilience démocratique : la capacité des institutions à garantir l'ordre politique et la sécurité, d'une part, et la préservation d'un espace public permettant l'exercice de la liberté, de la pluralité et de l'engagement citoyen, d'autre part.

Mots-clés : Arendt ; Démocratie moderne ; Espace public ; Hobbes ; Souveraineté.

Abstract :

This study analyses the political theories of Thomas Hobbes and Hannah Arendt. It aims to demonstrate how their ideas help us to understand the causes, manifestations and implications of the contemporary democratic crisis. Through an analytical, comparative and hermeneutic approach, the research examines the foundations of the Hobbesian political order, as well as Arendt's conception of action, plurality and the public sphere. The analysis highlights that, from a Hobbesian perspective, the vulnerabilities of the democratic order can be understood in terms of the erosion of political authority, collective security and trust in institutions, thereby emphasising the importance of a political authority capable of guaranteeing peace and security. By contrast, the Arendtian approach emphasises that the democratic crisis is also linked to the gradual erosion of the public sphere, the decline in civic participation and the loss of meaning in political action. The confrontation of these two perspectives thus makes it possible to identify two distinct requirements for democratic resilience : on the one hand, the capacity of institutions

to ensure political order and security ; and, in the other, the preservation of a public sphere that enables the exercise of freedom, plurality and civic engagement.

Keywords : Arendt ; Modern democracy ; Public sphere ; Hobbes ; Sovereignty.

1 Introduction

La démocratie contemporaine est confrontée à de profondes transformations qui affectent le fonctionnement des institutions, la confiance des citoyens et les modalités de leur participation à la vie publique. La montée des populismes, l'affaiblissement de la confiance envers les institutions, la polarisation des opinions, la diffusion de la désinformation par les réseaux sociaux et les transformations liées à l'intelligence artificielle interrogent les conditions de stabilité et de vitalité des régimes démocratiques. Ces mutations invitent ainsi à réexaminer les rapports entre l'ordre politique, l'autorité, la liberté et la participation citoyenne. Dans ce contexte, les pensées de Thomas Hobbes et de Hannah Arendt offrent deux cadres philosophiques distincts permettant d'éclairer certaines fragilités de la démocratie.

Les travaux consacrés à Hobbes mettent principalement en évidence le rôle de l'état de nature, de l'insécurité, de la souveraineté et de l'autorité dans la constitution de l'ordre politique moderne. Ceux consacrés à Arendt insistent davantage sur l'action, la pluralité, la liberté, l'espace public et la participation citoyenne. Si ces deux traditions ont fait l'objet de nombreuses études, leur confrontation permet d'interroger conjointement les conditions institutionnelles de la stabilité politique et celles de la vitalité démocratique. Il ne s'agit donc pas de considérer Thomas Hobbes et Hannah Arendt comme des théoriciens de la crise démocratique contemporaine. Il est plutôt question de mobiliser leurs concepts tels des instruments d'analyse permettant d'éclairer certaines tensions actuelles de la démocratie.

La question centrale de cette recherche est : quel est l'apport des pensées de Hobbes et d'Arendt à la compréhension et au dépassement des tensions qui traversent la démocratie moderne ? Cette interrogation conduit à deux questions spécifiques : quels sont les déterminants hobbesiens et arendtiens de la crise de la démocratie moderne ? Et quels enseignements leurs pensées permettent-elles de dégager pour penser le dépassement de cette crise ?

L'intérêt de cette étude réside dans la confrontation de ces deux traditions de la philosophie politique afin de proposer une lecture renouvelée de la crise démocratique. Elle vise à montrer que la stabilité des institutions et la vitalité de l'espace public constituent deux exigences indissociables de la démocratie. L'hypothèse générale est que les pensées de Hobbes

et d'Arendt, bien que fondées sur des conceptions différentes du politique, permettent, par leur confrontation critique, d'éclairer certaines fragilités de la démocratie moderne. Si Hobbes met l'accent sur la nécessité d'une autorité politique capable de garantir la sécurité, la paix civile et la cohésion de la communauté politique, Arendt souligne l'importance de l'action, de la pluralité et de l'espace public dans le maintien de la vitalité démocratique. Il ne s'agit donc pas de rechercher une complémentarité doctrinale entre ces deux auteurs. Il convient de confronter leurs perspectives afin de mieux saisir la tension entre les exigences d'ordre et de sécurité, d'une part, et celles de liberté, de pluralité et de participation, d'autre part.

L'objectif général est ainsi d'analyser ces deux conceptions afin de comprendre les causes et les manifestations de certaines fragilités démocratiques et de dégager les enseignements susceptibles de contribuer à leur dépassement. Plus spécifiquement, il s'agit d'identifier les fondements de l'ordre politique chez Hobbes, d'examiner la conception arendtienne de l'action politique et de l'espace public, puis de confronter ces deux perspectives afin de mettre en évidence leurs convergences ponctuelles, leurs divergences fondamentales et leur portée respective pour l'analyse des défis auxquels sont confrontées les démocraties modernes.

Pour atteindre cet objectif, l'étude adopte une démarche philosophique fondée sur l'analyse conceptuelle, la comparaison critique et l'interprétation herméneutique. L'analyse conceptuelle permet d'examiner les notions centrales de chaque auteur. La comparaison met en évidence leurs convergences ponctuelles et leurs divergences fondamentales. L'interprétation herméneutique permet enfin de restituer ces concepts dans leur contexte philosophique et d'interroger leur portée pour la compréhension des problèmes politiques contemporains. La recherche est structurée en deux parties. La première analyse les déterminants de la crise de la démocratie moderne à partir des perspectives hobbesiennes et arendtiennes. La seconde examine les enseignements de ces auteurs pour repenser les conditions de restauration de l'ordre politique, de la liberté et de la participation citoyenne.

2 Les déterminants hobbesiens et arendtiens de la crise de la démocratie moderne

La crise de la démocratie moderne s'explique par plusieurs facteurs qui fragilisent l'ordre politique et la participation citoyenne. Les pensées hobbesienne et arendtienne offrent, à cet égard, deux perspectives distinctes dont la confrontation permet d'éclairer des dimensions différentes de la crise démocratique. Hobbes met l'accent sur l'insécurité, la défiance et l'affaiblissement de l'autorité commune comme sources d'instabilité et de conflit. L'autorité désigne ici la capacité reconnue du pouvoir politique d'établir et de faire respecter des règles

communes, tandis que la confiance institutionnelle renvoie à l'attente des citoyens quant à la légitimité, à la fiabilité et à l'effectivité des institutions. Arendt souligne, quant à elle, l'effacement de l'espace public, le déclin de l'action politique et de la délibération citoyenne, ainsi que les effets de la bureaucratisation et de la violence sur la vie publique. Il ne s'agit pas de juxtaposer deux théories supposées converger vers une même conception de la démocratie, mais de confronter deux philosophies du politique afin de faire apparaître leurs différences conceptuelles et leur pouvoir explicatif respectif.

2.1 L'état de nature hobbesien : un modèle d'analyse de la crise de la démocratie moderne

La théorie de l'état de nature constitue l'un des fondements de la philosophie politique de Thomas Hobbes. Elle ne vise pas à décrire l'origine historique de la société. Celle-ci vise à mettre en lumière les conditions dans lesquelles naît le désordre politique. Selon Hobbes, lorsque les hommes vivent sans une autorité commune capable d'établir des règles, d'en garantir le respect et de sanctionner leur violation, les relations humaines sont dominées par la méfiance, la rivalité et l'insécurité. L'état de nature apparaît ainsi comme une hypothèse théorique destinée à révéler la fragilité de tout ordre politique privé d'un pouvoir souverain.

Cette analyse repose sur le principe de l'égalité naturelle des hommes. T. Hobbes (2000, p. 220) affirme en effet que :

La nature a fait les hommes si égaux quant aux facultés du corps et de l'esprit que, bien qu'il soit parfois possible d'en trouver un dont il est manifeste qu'il a plus de force dans le corps ou de rapidité d'esprit qu'un autre, il n'en reste pas moins que, tout bien pesé, la différence entre les deux n'est pas à ce point considérable que l'un d'eux puisse s'en prévaloir et obtenir un profit quelconque.

Cette égalité naturelle ne signifie pas que tous les hommes possèdent exactement les mêmes aptitudes physiques ou intellectuelles. Elle indique plutôt qu'aucun ne dispose d'une supériorité suffisamment décisive pour assurer durablement sa domination sur les autres.

De cette égalité des capacités découle une égalité d'espérance dans l'accès aux mêmes biens. T. Hobbes (2000, p. 222) écrit à ce propos que « cette égalité des aptitudes engendre l'égalité dans l'espérance que nous avons de parvenir à nos fins ». Lorsque plusieurs individus convoitent simultanément une ressource limitée, la rivalité devient inévitable. Pour le philosophe anglais, « on trouve dans la nature humaine trois causes principales de conflit : premièrement, la compétition ; deuxièmement, la défiance ; troisièmement, la gloire » (T. Hobbes, 2000, p. 224). La compétition pousse les hommes à rechercher le profit, la défiance les

conduit à anticiper l'agression afin d'assurer leur sécurité, tandis que la gloire les incite à rechercher la reconnaissance et l'honneur.

La guerre ne procède donc pas d'une prétendue méchanceté naturelle de l'être humain. Elle est la conséquence logique de la coexistence d'individus égaux, libres et désireux d'obtenir des biens insuffisants pour satisfaire tous les prétendants. Le philosophe de Malmesbury résume cette dynamique conflictuelle en ces termes : « si deux humains désirent la même chose, dont ils ne peuvent cependant jouir l'un et l'autre, ils deviennent ennemis et, pour parvenir à leur fin (...), ils s'efforcent de s'éliminer ou de s'assujettir l'un l'autre » (T. Hobbes, 2000, p. 222). L'état de nature correspond ainsi à une situation d'insécurité permanente où chacun vit sous la menace constante de la violence. Dans une perspective contemporaine, cette construction théorique permet d'interroger les situations dans lesquelles l'affaiblissement de l'autorité publique fragilise la confiance institutionnelle et favorise la montée des comportements de défiance. De cette manière, sans identifier les démocraties actuelles à l'état de nature hobbesien, la pensée du philosophe anglais fournit un cadre d'analyse permettant de comprendre certains mécanismes de désorganisation politique.

Il convient toutefois de préciser les limites d'une transposition. La démocratie contemporaine ne saurait être assimilée à l'état de nature hobbesien. Les régimes démocratiques fragilisés disposent généralement d'institutions, de normes juridiques et de mécanismes de régulation des conflits. La crise démocratique ne signifie donc pas nécessairement disparition de l'autorité politique. Elle peut se traduire par l'affaiblissement de sa légitimité, de son efficacité ou de sa capacité à susciter l'adhésion des citoyens. L'intérêt de Hobbes réside moins dans la description d'une situation contemporaine que dans l'identification d'un mécanisme politique fondamental. Lorsque les individus ne sont plus assurés de la protection de leurs droits, de l'impartialité des règles et de la stabilité de l'ordre commun, la confiance qui soutient la coexistence politique tend à se dégrader. L'état de nature doit ainsi être compris comme une limite théorique permettant de mesurer le degré de fragilité d'un ordre politique, plutôt que comme un état historique auquel les démocraties pourraient simplement retourner.

Cette dynamique conduit à ce que Hobbes appelle la « guerre de tous contre tous » (T. Hobbes, 1982, p. 99). Toutefois, cette guerre ne doit pas être comprise comme une succession ininterrompue de combats. Elle désigne avant tout un état durable de méfiance dans lequel aucun individu ne peut compter sur la protection d'une autorité suprême. T. Hobbes (2000, p. 224) précise en effet que « pendant ce temps où les hommes vivent sans qu'une puissance commune ne leur impose à tous un respect mêlé d'effroi, leur condition est ce qu'on appelle la

guerre ». Il ajoute que la « guerre ne consiste pas seulement dans la bataille ou dans l'acte de combattre, mais dans un espace de temps pendant lequel la volonté d'en découdre par un combat est suffisamment connue » (T. Hobbes, 2000, p. 224). Dans une telle condition, « il règne une peur permanente, un danger de mort violente » (T. Hobbes, 2000, p. 225), de sorte que « la vie humaine est solitaire, misérable, dangereuse, animale et brève » (T. Hobbes, 2000, p. 225).

Cette conception rompt avec la tradition aristotélicienne qui faisait de la politique le lieu d'accomplissement de la vertu. Pour Hobbes, la première finalité de toute organisation politique n'est pas la perfection morale des citoyens. Elle consiste plutôt à garantir leur sécurité. Ainsi, Hobbes fait de la sécurité la condition première de toute organisation politique. L'état de nature constitue un modèle théorique particulièrement fécond pour analyser les crises politiques contemporaines. La légitimité de l'État repose d'abord sur sa capacité à protéger les personnes et les biens, à prévenir la violence et à garantir l'ordre commun.

La portée de cette théorie dépasse largement le contexte anglais du XVII^e siècle. Polin considère que l'état de nature constitue avant tout une « expérience mentale » (R. Polin, 1977, p. 102) destinée à révéler les mécanismes fondamentaux de la désorganisation politique. De son côté, Strauss y voit « une hypothèse rationnelle permettant de comprendre pourquoi les hommes consentent à l'autorité politique » (L. Strauss, 1991, p. 31). L'intérêt de cette construction théorique réside précisément dans sa capacité à éclairer les crises qui affectent les États contemporains lorsque les institutions perdent leur capacité à réguler les conflits et à préserver la cohésion sociale.

Cette fragilisation de la confiance dans les institutions peut être illustrée par la crise politique américaine consécutive à l'élection présidentielle de 2020. La contestation des résultats électoraux a atteint son point culminant avec l'assaut du Capitole du 6 janvier 2021, lorsque des partisans de Donald Trump ont tenté d'empêcher la certification de l'élection par le congrès. Rosenfeld souligne que « les attaques portées par Trump à l'État de droit tout au long de sa présidence et sa tentative de coup d'État pour rester au pouvoir après avoir subi une cuisante défaite à l'élection présidentielle ont mis en évidence de graves lacunes constitutionnelles et des pathologies politiques » (M. Rosenfeld, 2021, p. 139). Cette crise a profondément mis à l'épreuve les institutions démocratiques américaines et le principe de la transmission pacifique du pouvoir. Cet épisode permet d'illustrer la manière dont la contestation de l'autorité des institutions et des règles communes peut fragiliser l'ordre politique et la confiance civique.

Dans le contexte des démocraties modernes, cette analyse permet de comprendre que la liberté politique et la participation citoyenne ne peuvent s'exercer durablement qu'à la condition d'être garanties par un ordre institutionnel stable. Lorsque l'autorité publique perd sa capacité à faire respecter le droit, à protéger les citoyens et à maintenir la confiance dans les institutions, les mécanismes démocratiques eux-mêmes se trouvent fragilisés. La crise de la démocratie moderne apparaît comme l'une des manifestations de l'affaiblissement des fondements de l'ordre politique mis en évidence par Hobbes.

À cet égard, les démocraties contemporaines ne sont pas exemptes de telles fragilités. Les crises sanitaires, économiques ou sécuritaires, auxquelles s'ajoutent la désinformation numérique, la polarisation idéologique et la défiance croissante envers les institutions, contribuent parfois à affaiblir le lien civique. Sans assimiler ces situations à une véritable guerre civile, elles confirment néanmoins la permanence de l'intuition hobbesienne. Lorsqu'une autorité publique peine à garantir la sécurité, l'application impartiale des lois et la confiance dans les institutions, les comportements de méfiance et les logiques de confrontation tendent à se développer. Pour Manent, « la première fonction de la communauté politique demeure la protection des individus contre l'insécurité » (P. Manent, 2018, p. 74). La stabilité des démocraties dépend ainsi de leur capacité à préserver un espace politique ordonné où les conflits sont régulés par le droit plutôt que par le rapport de force.

Le cas du Niger fournit une illustration africaine de cette fragilisation de l'ordre politique. Le 26 juillet 2023, le président Mohamed Bazoum a été renversé par un coup d'État militaire dirigé par le général Abdourahamane Tiani, dans un contexte marqué notamment par des difficultés sécuritaires et une contestation croissante de l'action des autorités civiles. C. Roussy (2023) souligne que le renversement de Bazoum par les militaires a ouvert une crise politique majeure, notamment autour de la question du rétablissement de l'ordre constitutionnel et du maintien de l'autorité de la junte. Cet exemple met ainsi en lumière, dans une perspective hobbesienne, la question du rapport entre autorité, sécurité et stabilité politique. Il montre cependant que le rétablissement de l'autorité ne suffit pas à restaurer la démocratie : un pouvoir souverain peut être effectif tout en demeurant dépourvu de légitimité démocratique.

L'apport de la pensée hobbesienne à l'analyse de la crise démocratique ne peut être réduit à l'idée selon laquelle la démocratie aurait simplement besoin d'une autorité plus forte. Une telle interprétation conduirait à négliger le risque d'une concentration excessive du pouvoir au nom de la sécurité. Le problème contemporain apparaît plutôt comme un paradoxe. L'affaiblissement de l'autorité publique peut favoriser l'insécurité, la défiance et la

conflictualité. Mais, le renforcement illimité de cette même autorité peut, inversement, conduire à la restriction des libertés, à l'affaiblissement des contre-pouvoirs et à la marginalisation de la participation citoyenne. La sécurité constitue donc une condition de possibilité de l'ordre démocratique sans pouvoir en constituer, à elle seule, la finalité suffisante. L'intérêt critique de la lecture hobbesienne consiste ainsi à montrer que la démocratie doit disposer d'une autorité suffisamment effective pour garantir l'ordre, tout en demeurant institutionnellement limitée afin de ne pas transformer la protection des citoyens en justification de leur assujettissement.

Cette tension permet de dégager un premier apport original de la présente analyse. La crise démocratique contemporaine peut être interprétée non comme une simple opposition entre autorité et liberté, mais comme une crise de leur articulation. L'enjeu n'est ni de transposer la conception hobbesienne d'une souveraineté absolue aux démocraties contemporaines, ni de privilégier une liberté détachée de toute exigence de l'ordre politique. Il consiste à penser les conditions d'une autorité légitime capable de garantir la sécurité sans détruire les espaces de liberté et de participation qui donnent son contenu à la démocratie. C'est précisément sur ce point que la confrontation avec Hannah Arendt devient nécessaire. Là où Hobbes permet de penser les conditions institutionnelles de l'ordre, Arendt invite à interroger les conditions politiques de la participation, de la pluralité et de l'action collective.

2.2 L'effondrement de l'espace public : perte du sens de l'action politique, manipulation et montée de la violence

Les critiques adressées au fonctionnement de la démocratie sont nombreuses. Cependant, l'analyse proposée par Hannah Arendt demeure particulièrement pertinente pour comprendre les limites de la démocratie représentative contemporaine face à l'éloignement croissant entre les citoyens et les institutions politiques. Or, elle juge que :

C'est le soutien populaire qui donne leur pouvoir aux institutions d'un pays et ce soutien n'est que la suite naturelle du consentement qui a commencé par donner naissance aux lois existantes. Mais dans un système de gouvernement représentatif, le peuple est supposé avoir la haute main sur ceux qui le gouvernent. Le pouvoir se manifeste et se concrétise dans toutes les institutions politiques, qui vieillissent et se paralysent dès que la force vive du pouvoir populaire cesse de leur apporter son soutien (H. Arendt, 1972, p. 150).

À travers cette idée, Hannah Arendt montre que la remise en question de la démocratie représentative conduit à envisager une démocratie fondée sur la participation effective des citoyens, à l'opposé d'un système dominé par les partis politiques et leur appareil

bureaucratique. En fin de compte, pour revenir aux dénonciations du « système de la démocratie représentative » (H. Arendt, 1972, p. 192), H. Arendt (1972, p. 192) affirme que :

Plus la vie publique a tendance à se bureaucratiser et plus s'accroît la tentation de recours à la violence. Dans un régime totalement bureaucratisé, on ne trouve plus personne avec qui il est possible de discuter, à qui on puisse soumettre des revendications ou sur qui la pression du pouvoir puisse avoir prise

Cette dénonciation rejoint la définition qu'elle donne de la bureaucratie présentée comme « une forme de gouvernement où chacun est entièrement privé de la liberté politique et du pouvoir d'agir. Ce n'est plus en effet être gouverné que d'être gouverné par l'Anonyme » (H. Arendt, 1972, p. 192) et dont les personnages principaux sont désignés selon R. Aron (1965, p. 340), comme « des bureaucrates¹ ». Mieux, cette dénonciation arendtienne du système démocratique remplacé aujourd'hui par la bureaucratie renvoie à deux conceptions différentes de la politique. D'une part, Arendt définit la politique comme l'expression de la liberté humaine à travers l'action commune. Celle-ci renvoie à « la possibilité d'action qui fait de l'homme un être politique. Elle lui permet d'entrer en contact avec ses semblables, d'agir de concert, de poursuivre des buts et de former des entreprises » (H. Arendt, 1972, p. 193).

D'autre part, elle constate que dans les démocraties modernes, « à mesure qu'un pays grandit, par le nombre de sa population, de ses objets, de tout ce qu'il possède, grandissent aussi les nécessités d'une administration, et avec elles le pouvoir anonyme des administrateurs » (H. Arendt, 1972, p. 193), c'est-à-dire des professionnels de la politique. En réalité, ce que H. Arendt dénonce (1972, p. 193), c'est

La transformation du système politique en administration, ou des républiques en bureaucraties, et la désastreuse réduction du champ de l'action publique dont elle s'accompagne, s'est poursuivie tout au long des temps modernes par un développement incessant et complexe (...), le processus s'est fortement accéléré avec l'avènement de la bureaucratie des partis.

Voilà une réalité qui fait qu'aujourd'hui, ce fait paraît déroutant, c'est que « l'énorme machinerie politique des partis a réussi un peu partout, à étouffer la voix des citoyens, même dans les pays où la liberté de parole ou d'association demeure encore intacte » (H. Arendt, 1972, p.192). Dans un tel cas de figure, les citoyens sont réduits au rôle d'électeurs et perdent alors leur capacité d'action et d'intervention directe dans la gestion des affaires publiques. C'est pourquoi Arendt considère que la démocratie directe ou participative doit être réactualisée afin

¹. Nous nous référons à la définition que Raymond Aron donne du bureaucrate. Pour lui, le bureaucrate, au sens sociologique, n'est pas un individu derrière un guichet ou avec les manches de lustrine. Il est le représentant d'un ordre anonyme. Il n'agit pas en tant qu'individu défini par sa fonction et ayant une place déterminée de la hiérarchie où chacun a un rôle spécifique. Mais, il agit en se référant à l'obéissance stricte aux règles.

de restaurer l'espace politique perdu, car, pour elle, « la raison d'être de la politique est la liberté et son champ d'expérience est l'action » (H. Arendt, 1995, p. 190). Elle voit dans les expériences historiques de la révolution américaine, des sections révolutionnaires françaises, de la commune de Paris et des conseils ouvriers des manifestations de cette volonté d'autoconstitution populaire. Ces expériences montrent que la démocratie authentique apparaît lorsque les citoyens se réunissent librement pour délibérer et décider collectivement. Mieux, comme elle le dit,

C'est la possibilité d'action qui fait de l'homme un être politique. Elle lui permet d'entrer en contact avec ses semblables, d'agir de concert, de poursuivre des buts et de former des entreprises auxquels, il n'aurait ni pensé, ni même aspiré, s'il ne possédait effectivement ce don de partir à la découverte de nouveaux horizons (H. Arendt, 1972, p. 193).

Autrement dit, la participation directe par l'action et la parole devient alors la condition fondamentale de la vie démocratique. Elle permet aux individus de prendre part directement à la construction du monde commun. La politique cesse d'exister lorsque les citoyens sont exclus de la participation à la gestion des affaires publiques ou lorsque les questions politiques sont abandonnées à une « administration purement bureaucratique » (H. Arendt, 2007, p.103). Dans une société dite politique, c'est la participation à l'action politique qui fait la spécificité de la démocratie participative. La participation signifie donc que les citoyens ont la possibilité de prendre une part active à la construction d'un cadre politique propice au vivre ensemble. Ainsi, il existe dans la démocratie participative, la volonté de développer l'engagement qui permet aux citoyens de participer effectivement à la gestion du pouvoir en renonçant autant que possible à la violence, à la domination et à la contrainte.

On pourrait penser qu'il s'agit d'un pouvoir qui leur appartient en principe et que le système des partis confisque pendant toute la durée du mandat électif. Mieux, Arendt estime que, dans le système des partis, le statut et le rôle du citoyen laissent à désirer. Il est soumis à des stratégies de séduction électorale et est confiné après dans un état d'observateur durant le temps de gestion du pouvoir par le parti. C'est pourquoi elle ne s'empêche pas de signifier qu' :

En cherchant (...) à permettre le fonctionnement d'un système de gouvernement représentatif, alors que l'exercice de la démocratie directe est devenu impossible du fait, que dans la pièce il n'y a plus de place pour tous, ou en s'efforçant, d'appliquer efficacement à de vastes territoires un régime de pouvoir absolu (...), il est possible d'observer, et presque de mesurer, le degré d'affaiblissement de nos institutions, qui laissent échapper, goutte à goutte, leur vitalité. (H. Arendt, 1972, pp. 195-196).

H. Arendt (1972, p. 188) fait comprendre que là où le pouvoir est représenté et où les « hommes n'ayant pas la moindre notion de l'intérêt véritable de la *res publica*, des affaires publiques ». Une telle situation n'est pas loin d'aboutir à une confiscation du pouvoir par les « spécialistes de la solution des problèmes définis comme des hommes très sûrs d'eux-mêmes qui semblent rarement douter de leur aptitude à s'imposer » (H. Arendt, 1972, p. 16). Une telle confiscation pourrait entraîner une conséquence majeure : le retour de la violence et de la manipulation dans la vie politique. Pour elle, le véritable pouvoir ne repose ni sur la contrainte ni sur la force. Il repose essentiellement sur « l'aptitude de l'homme à agir, et à agir de façon concertée. Le pouvoir n'est jamais une propriété individuelle, il appartient à un groupe et continue de lui appartenir aussi longtemps que ce groupe n'est pas divisé » (H. Arendt, 1972, p. 153). Le pouvoir est centré sur la capacité des hommes à agir ensemble et à délibérer librement dans l'espace public. Lorsque cet espace disparaît, le pouvoir s'affaiblit et la violence tend à s'y substituer.

Dans *Du mensonge à la violence*, elle montre que la violence n'est jamais la manifestation d'un pouvoir solide. Elle apparaît au contraire lorsque celui-ci perd sa légitimité et ne parvient plus à obtenir « le consentement et l'obéissance de la communauté des citoyens » (H. Arendt, 1972, pp. 149-150). À cette violence s'ajoute la manipulation de l'opinion publique. L'invasion des institutions brésiliennes le 8 janvier 2023 explique cette dégradation de l'espace politique. Des partisans de Jair Bolsonaro, contestant les résultats de l'élection présidentielle, ont envahi le Congrès national, le palais présidentiel et la Cour suprême fédérale, à Brasília. Cet épisode, qui a donné lieu à de nombreuses arrestations, témoigne de la radicalisation d'une partie de la contestation politique et de la transformation du désaccord démocratique en confrontation violente. Dans une lecture arendtienne, cet événement peut être interprété comme une manifestation de l'affaiblissement des conditions de l'action politique, lorsque les citoyens ne parviennent plus à exprimer leur pluralité dans un espace public structuré par la parole, la délibération et la reconnaissance des procédures communes.

Les appareils partisans, la propagande et les stratégies de communication transforment les citoyens en masses passives, plus facilement orientées que véritablement associées à la décision politique. La disparition de l'espace public favorise ainsi l'émergence de rapports de domination dans lesquels la persuasion cède progressivement la place à la contrainte et à la manipulation. La crise de la démocratie ne résulte pas seulement d'un déficit de participation. Elle traduit également une dégradation du pouvoir politique en une relation de domination incompatible avec l'idéal démocratique défendu par Hannah Arendt.

Dans cette perspective, Hannah Arendt critique fortement le système des partis politiques qui transforme les citoyens en spectateurs de la vie publique. Le citoyen n'intervient alors qu'au moment des élections avant d'être écarté de la gestion quotidienne du pouvoir. La démocratie ne saurait donc se limiter à déposer un bulletin dans une urne et à déléguer son pouvoir pendant plusieurs années. La trajectoire récente de la Tunisie permet de comprendre la fragilisation des mécanismes institutionnels de la participation politique. Le 25 juillet 2021, le président Kaïs Saïed a suspendu les travaux du Parlement et engagé une concentration progressive des pouvoirs exécutifs, ouvrant une nouvelle phase de transformation du régime politique tunisien. É. Gobe (2022) analyse cette évolution comme un tournant majeur dans le processus politique engagé depuis 2011. Pour Arendt, la vitalité démocratique dépend non seulement de l'existence formelle d'institutions représentatives, mais également de la possibilité pour les citoyens de disposer d'un espace politique permettant l'expression de la pluralité, la participation et l'action collective. Cette critique conduit H. Arendt à dénoncer le remplacement du « gouvernement du peuple par le peuple par un gouvernement du peuple par une élite issue du peuple » (H. Arendt, 1967, p. 410). La conséquence majeure de cette évolution est l'affaiblissement de la participation citoyenne et le dépérissement de la chose publique. La politique devient alors un métier exercé par une minorité spécialisée, tandis que le peuple perd son espace d'action.

En définitive, autant donc comprendre que, si Hobbes met en lumière les causes de la crise démocratique à partir de la fragilisation de l'autorité politique et de l'insécurité qui en résulte, Arendt montre que cette crise procède également de l'effondrement de l'espace public, de la confiscation du pouvoir par les partis et de l'affaiblissement de la participation citoyenne. Toutefois, leurs analyses ne se limitent pas à ce diagnostic critique. Elles ouvrent également des perspectives de reconstruction de la démocratie moderne. Il convient dès lors d'examiner les solutions respectivement proposées par Thomas Hobbes et Hannah Arendt afin de restaurer un ordre politique à la fois stable, légitime et conforme aux exigences de la démocratie moderne.

3 Les solutions hobbesiennes et arendtiennes face à la crise de la démocratie moderne

Le diagnostic croisé de Thomas Hobbes et de Hannah Arendt met en évidence les causes profondes de la crise de la démocratie moderne. Leurs analyses ne se limitent pas à constater les dysfonctionnements des régimes démocratiques. Ils proposent également des voies de reconstruction de l'ordre politique. Dans cette perspective, la liberté renvoie à la possibilité pour les citoyens d'agir politiquement sans subir une domination arbitraire, tandis que la pluralité désigne la coexistence d'individus différents capables de prendre la parole, de

délibérer et d'agir dans un monde commun. L'examen croisé de leurs perspectives respectives permet ainsi de dégager des principes susceptibles de contribuer au renouvellement de la démocratie contemporaine, en mettant en tension l'impératif de sécurité avec les exigences de liberté, de pluralité et de responsabilité citoyenne.

3.1 La souveraineté comme condition de la stabilité politique

Pour Thomas Hobbes, la sortie de l'état de nature ne peut être assurée que par l'institution d'un pouvoir souverain doté d'une autorité suffisamment forte pour garantir la paix civile. Le souverain n'est pas seulement le détenteur du pouvoir politique. Il constitue la condition même de l'existence de la société civile. Confrontés à l'insécurité permanente de l'état de nature, les individus décident, par un pacte mutuel, de transférer une partie de leur droit naturel à une autorité commune afin d'assurer leur protection. Hobbes décrit ce transfert en ces termes : « j'autorise cet homme ou cette assemblée d'hommes, et je lui abandonne mon droit de me gouverner moi-même » (T. Hobbes, 2000, p. 288). Ce pacte unit les individus entre eux et fait du souverain le représentant de leur volonté commune et le garant de l'ordre politique.

La souveraineté hobbesienne repose sur plusieurs caractéristiques essentielles. Elle est indivisible, absolue et permanente. Lorraine explique que « la souveraineté ne se négocie ni se marchande : elle est ou n'est pas, car le pouvoir absolu est absolu ou il n'est pas » (T. Lorraine, 2022, p. 13). Le philosophe de Malmesbury estime que toute division du pouvoir favorise les conflits et menace la stabilité politique. C'est pourquoi il affirme que :

Les droits qui constituent l'essence de la souveraineté et qui sont les marques par lesquelles on peut discerner en quel homme ou assemblée d'hommes réside la puissance souveraine. Ceux-ci sont en effet incommunicables et inséparables » (T. Hobbes, 2000, p. 300).

La souveraineté absolue ne signifie pas un pouvoir arbitraire. Elle désigne « plus précisément l'absence de tout lien de subordination extérieure et la faculté de disposer de la compétence de la compétence » (T. Lorraine, 2022, p. 13). Elle est le symbole de la nécessité d'une autorité suprême capable d'assurer la paix et la sécurité sans être concurrencée par une autre puissance. Cette autorité doit en outre être permanente afin d'empêcher le retour de l'anarchie. Cette conception répond à une logique profondément sécuritaire. Pour Hobbes, la fonction première de l'État consiste à garantir la paix et la sécurité des citoyens. Il précise que « là où il n'existe aucune puissance commune, il n'y a pas de loi ; là où il n'y a pas de loi, rien n'est injuste » (T. Hobbes, 2000, pp. 227-228). Sans la sécurité, il ne peut exister ni justice, ni propriété, ni activité économique, ni développement social ou culturel. Ainsi, loin de relever d'une simple spéculation philosophique, la théorie hobbesienne de la souveraineté conserve une

portée heuristique pour comprendre les exigences sécuritaires auxquelles sont confrontés les États contemporains.

La pertinence de cette analyse apparaît avec une acuité particulière face aux crises des démocraties contemporaines, qu'il s'agisse du terrorisme, de la criminalité organisée, des cyberattaques, des pandémies ou des instabilités économiques. Dans de telles circonstances, les citoyens attendent avant tout de l'État qu'il assure leur protection. À cet égard, Weber définit « l'État contemporain comme une communauté humaine qui, dans les limites d'un territoire donné [...] revendique avec succès pour son propre compte le monopole de la violence physique légitime » (M. Weber, 2014, p. 125). La capacité des institutions à assurer cette fonction protectrice demeure un élément fondamental de leur légitimité. Lorsque cette mission paraît défailante, la confiance des citoyens s'affaiblit et favorise la montée des discours populistes, des revendications sécuritaires ou des contestations de l'ordre démocratique.

Cependant, les démocraties contemporaines ne peuvent reprendre à leur compte le modèle hobbesien d'une souveraineté absolue. Elles reposent sur la séparation des pouvoirs, le contrôle juridictionnel et la protection des libertés fondamentales. L'enjeu consiste dès lors à concilier l'efficacité de l'action publique avec les exigences de l'État de droit et la protection des libertés fondamentales. B. Constant (1997) rappelle que l'indépendance individuelle est le premier des besoins modernes. Les états d'urgence, les politiques de lutte contre le terrorisme ou les dispositifs de surveillance numérique illustrent aujourd'hui cette recherche permanente d'un équilibre entre sécurité et liberté. À cet égard, Foucault met en garde contre les dérives des sociétés de surveillance lorsqu'il affirme que « la visibilité est un piège » (M. Foucault, 1975, p. 233).

Ainsi, si le modèle de souveraineté absolue de Thomas Hobbes n'est plus compatible avec les principes des démocraties constitutionnelles, son analyse rappelle une idée fondamentale : aucune société politique ne peut préserver durablement les libertés sans institutions capables de garantir l'ordre, de faire respecter les lois et d'assurer la sécurité des personnes et des biens. Dans ce sens, Manent souligne que l'un des enjeux majeurs de la pensée politique moderne demeure la conciliation entre « l'autorité politique et la liberté des individus » (P. Manent, 1987, p. 29). Ces limites de la pensée hobbesienne ouvrent toutefois la voie à une autre conception de la démocratie, centrée non plus exclusivement sur l'autorité souveraine, mais sur la participation active des citoyens à la vie publique. Cette perspective est développée par Hannah Arendt, pour qui la vitalité démocratique dépend avant tout de l'action collective, de la délibération publique et de la pluralité humaine.

3.2 Le système des conseils, l'action politique et la pluralité humaine : les réponses arendtiennes à la crise de la démocratie moderne

La critique formulée par Hannah Arendt à l'égard des formes modernes de la démocratie représentative ne constitue pas un appel à un retour pur et simple à la démocratie de la cité grecque. Son ambition est plutôt de réhabiliter l'esprit de participation citoyenne et d'action collective qui faisait de la politique un espace de liberté et de délibération. Prenant la mesure de cette crise de la démocratie moderne, elle précise :

Le mal, c'est l'absence d'un champ politique libre où le peuple aurait accès (...). Le mal, c'est que la politique est devenue un métier et une carrière et que l'« élite » pour cette raison même est choisie selon des critères et des modes eux-mêmes profondément anti-politiques (H. Arendt, 1967, p. 411).

Pour Arendt, la crise de la démocratie moderne ne résulte pas uniquement du principe de la représentation. Elle provient surtout de la disparition des espaces où les citoyens peuvent agir ensemble et participer directement aux décisions engageant le destin de leur communauté. Dans cette perspective, Even-Granboulan affirme : « la véritable démocratie suppose la réintroduction d'une forme de démocratie directe inspirée par la pensée d'Arendt » (G. Even-Granboulan, 1990, p. 266).

Pour remédier à cette crise, Hannah Arendt propose un système des conseils, fondé sur l'action concertée et la participation active des citoyens. Les conseils constituent des espaces politiques dans lesquels les individus débattent, délibèrent et prennent part aux décisions publiques sans que leur pouvoir soit confisqué par une élite politique. Cette conception s'oppose à la logique de la démocratie représentative qui concentre progressivement le pouvoir entre les mains des partis, de la bureaucratie ou des professionnels de la politique. Un tel fonctionnement conduit au dépérissement de la chose publique, dans la mesure où les citoyens sont progressivement exclus de l'exercice effectif du pouvoir. Dès lors, la politique cesse d'être une activité commune pour devenir une profession réservée à quelques spécialistes.

Cette concentration du pouvoir favorise l'affaiblissement de la participation citoyenne et alimente la crise de la démocratie moderne. La démocratie ne peut être réduite à un simple mécanisme électoral consistant à désigner périodiquement des représentants. Elle suppose une implication permanente des citoyens dans la gestion de la cité. C'est pourquoi Arendt considère que le pouvoir n'existe véritablement que lorsque les hommes agissent ensemble dans l'espace public. Lorsqu'il est délégué exclusivement à des représentants ou à des experts, il perd son caractère collectif et devient un instrument de domination.

L'action occupe une place centrale dans la pensée politique de Hannah Arendt. L'action est inséparable de la liberté, car être libre signifie avant tout pouvoir commencer quelque chose de nouveau en présence des autres. Pour cette raison, Arendt affirme : « les hommes agissent parce qu'ils sont libres, parce qu'ils sont de nouveaux venus et novateurs en vertu de leur naissance. Ils prennent des initiatives, ils sont portés à l'action » (H. Arendt, 1983, p. 233). La politique trouve son sens dans l'action concertée des citoyens, laquelle fait naître le pouvoir comme capacité collective d'agir dans une forme de pluralité humaine. Chez Arendt, les hommes sont égaux en dignité tout en demeurant irréductiblement différents. Cette diversité constitue la condition même de toute vie politique. L'action n'acquiert son sens que dans la rencontre entre des individus capables d'exprimer des opinions différentes et de construire un monde commun.

La pluralité implique également la faculté d'apparaître dans l'espace public, c'est-à-dire la possibilité pour chaque citoyen de faire entendre sa voix sans craindre la violence, la domination ou l'exclusion. L'espace public devient alors le lieu privilégié où se confrontent les opinions, où s'élabore le jugement politique et où se construit le vivre-ensemble. Dans cette perspective, Arendt rappelle que la réalité du monde n'apparaît véritablement que lorsqu'elle est observée sous une diversité de perspectives. La politique ne consiste donc pas à imposer une vérité unique. Elle consiste à organiser la coexistence des différences dans le respect de chacun.

Ainsi, l'originalité de la pensée arendtienne réside dans l'articulation entre le système des conseils, l'action politique et la pluralité humaine. Les conseils offrent le cadre institutionnel permettant aux citoyens de participer effectivement à la vie publique. L'action concertée fait naître le pouvoir. Enfin, la pluralité garantit le dialogue, la délibération et la reconnaissance mutuelle. Ces trois dimensions constituent une réponse cohérente à la crise de la démocratie représentative moderne. Elles rappellent que la démocratie ne peut être pleinement vivante que lorsque les citoyens cessent d'être de simples électeurs pour redevenir de véritables acteurs de la vie politique. Il convient toutefois de préciser les limites de cette confrontation. Hobbes et Arendt ne partagent ni la même anthropologie politique, ni la même conception de la liberté, ni la même compréhension du pouvoir. Chez Hobbes, l'ordre politique est institué afin de mettre fin à l'insécurité et à la conflictualité de l'état de nature. La stabilité de la communauté politique suppose l'existence d'une puissance souveraine capable d'imposer des règles communes. Chez Arendt, en revanche, le politique ne trouve pas principalement son fondement dans la nécessité de neutraliser la conflictualité, mais dans la capacité des individus à apparaître les uns aux autres, à parler, à agir ensemble et à construire un monde commun. Le pouvoir n'est pas, chez

elle, une puissance concentrée entre les mains d'un souverain. Elle est une capacité collective qui existe aussi longtemps que les individus agissent de concert.

Dès lors, rapprocher Hobbes et Arendt ne signifie ni qu'ils proposeraient deux versions d'une même théorie de la démocratie, ni que les exigences d'autorité et de liberté pourraient être simplement additionnées pour former une synthèse doctrinale. Leur confrontation permet de mettre en tension deux problèmes constitutifs de la démocratie moderne : celui de la stabilité de l'ordre politique et celui de la préservation d'un espace public permettant l'exercice de la liberté et de la pluralité. Le premier renvoie à la capacité des institutions à garantir la sécurité, la prévisibilité des règles et la paix civile. Le second concerne la possibilité pour les citoyens de participer à l'action politique et de faire entendre des opinions différentes dans un monde commun. Cette distinction interdit ainsi de réduire Arendt à un simple correctif démocratique de Hobbes ou celui-ci à un simple théoricien de l'autorité opposé à Arendt. Chacun doit être restitué dans la logique propre de sa philosophie.

En définitive, les réponses proposées par Thomas Hobbes et Hannah Arendt à la crise de la démocratie moderne ne sauraient être considérées comme complémentaires au sens d'une convergence de leurs conceptions du politique. Leurs philosophies reposent en effet sur des présupposés profondément différents. Hobbes accorde une place centrale à la souveraineté, à l'autorité et à la sécurité comme conditions de la paix civile, tandis qu'Arendt pense la politique à partir de la liberté, de la pluralité, de l'action concertée et de l'espace public. Leur confrontation présente dès lors un intérêt essentiellement heuristique. Elle permet de mettre en tension deux exigences auxquelles les démocraties contemporaines doivent simultanément répondre, tout en préservant les divergences conceptuelles entre les deux auteurs. Ainsi, Hobbes permet d'interroger les conditions institutionnelles de la stabilité et de la sécurité, tandis qu'Arendt conduit à examiner les conditions politiques de la participation, de l'action et de la pluralité. L'enjeu n'est donc pas de construire artificiellement une synthèse entre leurs philosophies, mais de montrer que l'analyse de la crise démocratique gagne à être éclairée par ces deux perspectives distinctes.

4 Conclusion

La présente étude avait pour objectif d'analyser la crise de la démocratie moderne à partir de la confrontation des pensées de Thomas Hobbes et de Hannah Arendt. L'analyse a montré que ces deux pensées philosophiques, bien qu'elles reposent sur des conceptions profondément différentes du politique, permettent d'éclairer deux dimensions distinctes de la crise démocratique contemporaine. Dans une perspective hobbesienne, la fragilité de l'ordre

politique peut être éclairée par l'affaiblissement de la puissance souveraine, de la sécurité et de la confiance dans les institutions. L'apport de Hobbes réside ainsi dans la mise en évidence de la nécessité d'un pouvoir politique suffisamment effectif pour garantir la paix civile, la sécurité des personnes et la stabilité des règles communes. La perspective arendtienne conduit, à l'inverse, à considérer la crise démocratique à partir de l'effacement de l'espace public, de l'affaiblissement de l'action politique et du recul de la participation citoyenne. La vitalité démocratique suppose alors la préservation de la liberté, de la pluralité et de la capacité des citoyens à agir de concert.

La confrontation de ces deux conceptions ne conduit donc pas à une synthèse doctrinale entre souveraineté et participation. Elle met plutôt en évidence une tension constitutive de la démocratie moderne : celle qui oppose, sans nécessairement les rendre incompatibles, l'exigence d'un ordre politique suffisamment stable et celle d'un espace public assez libre pour permettre l'action et la pluralité. L'enjeu n'est ni de transposer la souveraineté absolue de Hobbes aux démocraties constitutionnelles, ni de réduire la démocratie à la seule participation politique. Il consiste à penser les conditions dans lesquelles l'autorité publique peut demeurer effective sans se transformer en domination et dans lesquelles la liberté politique peut s'exercer sans conduire à la désagrégation de l'ordre commun.

Ainsi, la confrontation entre Thomas Hobbes et Hannah Arendt constitue moins une recherche de complémentarité qu'un dispositif critique permettant d'interroger les conditions de la résilience démocratique. Les démocraties contemporaines doivent à la fois disposer d'institutions légitimes et effectives, capables de garantir la sécurité et le respect du droit, et préserver des espaces publics dans lesquels les citoyens peuvent participer, délibérer et agir collectivement. Cette double exigence offre une grille de lecture pertinente des transformations actuelles de la démocratie, notamment dans un environnement marqué par la polarisation politique, la désinformation numérique et l'essor de l'intelligence artificielle.

RÉFÉRENCES

- [1] ARENDT Hannah, 1967, *Essai sur la révolution*, trad. Michel Chrestien, Paris, Gallimard, 475 p.
- [2] ARENDT Hannah, 1972, *Du mensonge à la violence. Essais de politique contemporaine*, trad. Guy Durand, Paris, Calmann-Lévy, 261 p.
- [3] ARENDT Hannah, 1983, *La Condition de l'homme moderne*, trad. Georges Fradier, Paris, Calmann-Lévy, 415 p.

- [4] ARENDT Hannah, 1995, *Qu'est-ce que la politique ?* trad. Sylvie Courtine-Denamy, Paris, Seuil, 195 p.
- [5] ARENDT Hannah, 2007, *Édifier un monde : interventions 1971-1975*, trad. Mira Koller et Dominique Séglaard, Paris, Seuil, 153 p.
- [6] ARON Raymond, 1965, *Démocratie et totalitarisme*, Paris, Gallimard, 378 p.
- [7] CONSTANT Benjamin, 1980, « De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes », dans *De la liberté chez les Modernes, Écrits politique*, Paris, Hachette, 491-515 pp.
- [8] EVEN-GRANBOULAN Geneviève, 1990, *Une femme de pensée, Hannah Arendt*, Paris, Anthropos-Economica, 345 p.
- [9] FOUCAULT Michel, 1975, *Surveiller et punir : Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 318 p.
- [10] GOBE Éric, 2022, « La Tunisie en 2021 : un coup politique peut masquer un coup d'État », *L'année du Maghreb*, n° 28, 225-260 pp.
- [11] HOBBS Thomas, 1982, *Le citoyen ou les fondements de la politique*, trad. Samuel Sorbière, Paris, Flammarion, 408 p.
- [12] HOBBS Thomas, 2000, *Léviathan ou matière, forme et puissance de l'État chrétien et civil*, trad. Gérard Mairet, Paris, Gallimard, 1027 p.
- [13] MANENT Pierre, 2018, « Histoire intellectuelle du libéralisme », consulté le 12 juillet 2026 sur <http://id.erudit.org/iderudit/001511ar>.
- [14] POLIN Raymond, 1977, *Politique et philosophie chez Thomas Hobbes*, Paris, Vrin, 269 p.
- [15] ROSENFELD Michel, 2021, « L'élection présidentielle américaine de 2020 : une victoire démocrate, une menace pour la démocratie », *Pouvoirs. Revue française d'étude constitutionnelles et politiques*, n° 177, trad. Marie-Céline, Paris, Seuil, 131-141 pp.
- [16] ROUSSY Caroline, 2023, « Niger : un drôle de coup d'État ? », consulté le 14 août 2026 sur <https://www.iris-france.org/177910-niger-un-drole-de-coup-d-etat/>.
- [17] STRAUSS Leo, 1991, *La philosophie politique de Hobbes*, Paris, Belin, 298 p.
- [18] TOURNYOL DU CLOS Lorraine, 2022, *Repenser la souveraineté : Briser la tragédie des horizons*, Paris, Institut Choiseul, 48 p.
- [19] WEBER Max, 2014, *Le Savant et le Politique*, trad. Julien Freund, Paris, 10/18, 221 p.